



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_059

Séance du 22 juillet 2026

Le 22 juillet deux mille vingt-six à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de l'envoi de la convocation le 06/07/2026

Etaient présents :

Représentants des communes :

CORNUT Séverine
GAILLAC Josette
ASTRUC Alain
BOUNIOU Lionel
BRUGERON Jean-Noël
COLLANGE Jean-François
GERMANAUD Alain
ITIER Jean-Paul
JACQUES Jérôme
PIGNOL Jérôme
POURQUIER Jean-Paul
SCHWANDER Marc
VALDEYRON Patrick

Etaient excusés :

Représentants des communes :

BREMOND Patricia
DURAND Bernard

Représentants des établissements publics :

SOULIER Samuel

Monsieur SAINT-LEGER Francis donne pouvoir à Monsieur ITIER Jean-Paul.

Assistaient également mesdames ABINAL Emmanuelle, Directrice du Centre de Gestion et MOUTAILLER Céline, Directrice Adjointe, ainsi que monsieur RICHAUD-EYRAUD François, comptable intérimaire à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ASTRUC Alain ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu les articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 sur la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Il convient de fixer la composition de la commission d'appel d'offre, elle doit être composée comme suit:

- de la personne habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, président de la commission
- 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il est proposé la composition suivante :

Président : Marc SCHWANDER

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Paul ITIER Maire de Saint-Léger-de-Peyre	Jean-Claude SALEIL Adjoint au Maire du Massegros-Causse- Gorges
Josette GAILLAC Maire de Bassurels	Laurence DIET Conseillère municipale de Mont Lozère et Goulet
Alain ASTRUC Maire de Peyre en Aubrac	Jérôme JACQUES Adjoint au Maire de Chanac
Séverine CORNUT Maire de Serverette	Patricia BREMOND Maire de Marvejols
Jean-François COLLANGE Maire de Langogne	Bernard DURAND Maire de Florac Trois Rivières

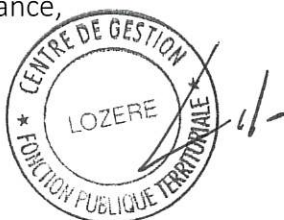
Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER la composition de la commission d'appel d'offre comme proposée

Pour extrait conforme,
 Mende, le 22 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Alain ASTRUC



Le Président,

Marc SCHWANDER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.